



VARENNES

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 711-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de prévoir des conditions particulières de délivrance du permis de construction relatif à un projet de redéveloppement d'un site

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 8 mars 2021.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 12 mars 2021.

Donné à Varennes, ce 15 avril 2021.

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA